



Abus de confiance concernant véhicule

Par **colibri29**, le **24/10/2011** à **11:28**

Bonjour,

j ai vendu ,il a 8mois ,notre monospace a notre fille

elle devait me le payer par mensualitees,je lui ai dit"je te fais confiance ,je te fais pas signer de reconnaissance de dettes!

mon monospace,etat impeccable,130000klm,devait avoir juste sa courroie de distribution a changer,normal a ce klm,controle technique sans probleme

je venais d acheter un autre vehicule,et n avais pas souhaiter revendre mon monospace,je l ai fais pour arranger ce couple ,a la modique somme de 2000euros mois 500euros environs,pour compter la courroie a changer,ce qu ils ont fait

ils sont partis en vacances avec ,et aujourd hui que je reclame,a quand vos mensualités,on me dit"j ai 2 pneux encore a changer,pas d accord pour la somme dite

les pneux,c est de l usure normal,ils habitent la campagne,ils roulent beaucoup

mon monospace etait encore coté plus de 4000euros,et je me sens trahie ,flouée par ma propre famille

j ai repondu"par mail"car on nous ignore,qu une carte grise ne fait pas acte de propriétee sans paiement,ma fille a repondue"menace bidon!

que puis je faire!je ne suis pas riche pour faire de tel cadeau

j ai fais un credit pour acheter ma voiture:eux veulent les leur gratuit!

merci de me repondre,

cordialement

Par **mimi493**, le **24/10/2011** à **12:33**

Si elle a pu immatriculer le véhicule à son nom, c'est donc que vous avez signé le certificat de

cession, qui est un acte de propriété. Le fait d'avoir payer ou non ne change rien. Elle a raison.

Si vous allez en justice, elle va arguer que vous lui avez donné votre vieille voiture (courant en famille). ça va être dur de contrer ça.

Vous n'avez plus qu'à faire un testament pour donner la quotité disponible soit à un autre enfant, à votre voisin, à une association